

**COMPETENCE CATEGORIELLE ET GEOGRAPHIQUE DU CFE DE LA CCI DES LANDES**

La compétence catégorielle du CFE dépend de la forme juridique et des activités exercées :

<b>Vous êtes...</b>	<b>Votre CFE compétent est...</b>
<p><b>Commerçant individuel</b> (achat - vente - prestation de services - entrepreneur du paysage d'espaces verts de travaux forestiers  <b>Société commerciale</b> (SARL - SA - SAS - SNC - société en commandite) n'exerçant une activité ni agricole ni artisanale</p>	<b>Chambre de Commerce et d'industrie</b>
<p><b>Artisan individuel</b> (travaux de mécanique et de réparation véhicules machines - travaux e bâtiment – soins esthétiques - coiffure - taxis - préparation transformation de produits frais...)  <b>Société commerciale ayant une activité artisanale</b> ou artisanale et commerciale et ayant moins de 10 salariés</p>	<b>Chambre de Métiers et de l'Artisanat</b>
<p><b>Agent commercial individuel</b>  <b>Société civile</b> (SCI - SCP - SCM...)  <b>Société d'exercice commercial</b> (SELARL - SELFA - SELCA...)  <b>GIE - GEIE – EPIC</b>  <b>Loueur en meublé individuels</b>  <b>Loueur de biens meubles</b>  <b>Sociétés en participations, indivisions, associations</b></p>	<b>Greffe du Tribunal de Commerce</b>
<p><b>Profession libérale</b> (conseil - enseignement...)  <b>Travailleur indépendant</b> (vendeur à domicile - artiste - auteur - chauffeur de taxi locataire...)  <b>Syndicat professionnel</b>  <b>Fondation</b></p>	<b>URSSAF</b>
<p><b>Exploitant agricole individuel</b>  <b>Loueur de cheptels - de biens ruraux</b>  <b>Société agricole</b> (GAEC - EARL - GFA...)</p>	<b>Chambre d'Agriculture</b>
<p><b>Personne assujettie à la TVA</b>, à l'impôt sur le revenu au titre des BIC ou de l'IS et qui ne relève pas des catégories ci-dessus</p>	<p><b>Centre des Impôt</b>  A noter que le CFE des impôts va progressivement disparaître</p>

Le CFE de la CCI des Landes est compétent pour les établissements situés dans son ressort, c'est-à-dire dans le département des Landes